DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE COMPETITION PAR LA F.F.H.
Hockey sur Gazon ou Hockey en Salle
Texte de référence : Règlement Intérieur, Article 15.2.1 et suivants

Je soussigné M./Mme.……Président(e) du club …….sollicite la reconnaissance par la F.F.H. de la/des compétition(s) organisée(s) par mon club, de la catégorie moins 16 ans, à plus de 35 ans inclus, durant la saison 201 / 201

Compétitions : Préciser :

- Nom de la compétition :
- Lieu :
- Date de la compétition : Heure de la compétition :
- Catégorie(s) d'âge :
- Participants : Hommes / Dames (entourer la/les mention(s) exacte(s))
- Compétition réunissant des équipes issues (entourer la/les mention(s) exacte(s)) :
  - de France
  - de nations européennes
  - de nations hors Europe

Cette/Ces compétition(s) sera/seront jouée(s) :

- Selon les mêmes règles du jeu que les compétitions Elite Hommes gérées par la C.S.N. : **oui non**

Si la réponse est non, précision des écarts, en indiquant la compétition concernée :

Prix :

a) Si des prix en espèces sont remis aux équipes, en préciser les montants :
b) Si des prix d'autre nature que les habituels trophées ou coupes, estimez le montant des plus onéreux :
c) Des prix individuels seront-ils décernés ? Si oui : mêmes questions que a & b.

Je certifie que la/les compétitions se déroulera(ont) conformément aux dispositions des Règlements et règles du jeu de la F.I.H. et de la F.F.H. et notamment dans le respect du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage et du règlement relatif aux paris sportifs (article 17 du Règlement intérieur), et j'engage ma responsabilité, et celle de mon club, vis-à-vis de la F.F.H. quant à l'application de tous ces règlements par tous les participants.
Si une dérogation a été accordée par la ligue ou le comité départemental, joindre une copie de la notification à la demande de reconnaissance.

Avant l'expédition à la F.F.H., le Président de club fera signer ce document par le Président de ligue.

Fait à : Le Président du club Le Président de la ligue

Validation F.F.H. : *(membre du bureau et Président de la C.S.N.)*

Rappel : La compétition ne sera considérée comme reconnue qu'après la réception par le club de ce document validé.